

# *l'école*

démocratique

Publication trimestrielle pour l'Appel pour une école démocratique (Aped) • N°25, février 2006 • 2 euro

le coût de la scolarité...



**important facteur d'inégalité**  
**«l'école et la peste publicitaire»**

Avenue des Volontaires 103, Bte 6  
B-1160 Bruxelles

Tél.: +32 (02) 735 21 29

Courriel: [aped@ecoledemocratique.org](mailto:aped@ecoledemocratique.org)

Site: [www.ecoledemocratique.org](http://www.ecoledemocratique.org)

Une publication trimestrielle de l'Appel  
pour une école démocratique (Aped).

Existe également en néerlandais.

Comité de rédaction: Tino Delabie, Nico

Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs, Philippe

Schmetz, Hugo Van Droogenbroek.

Maquette et mise en page: jean-marie gilson

### Abonnements

**Abonnement simple:** 8 euro

**Abonnement + affiliation:** 10 euro  
(ou plus, selon vos moyens).

### Mode de paiement

**Belgique:** virement bancaire au compte  
000-0572257-54 de l'Aped.

**France:** nous envoyer un chèque  
au nom de Nico Hirtt.

### Articles

Les articles ou propositions d'articles  
doivent nous parvenir sur disquette ou par  
e-mail, de préférence au format MS-Word  
(Mac ou Pc) ou Claris Works. A défaut,  
utiliser le format «texte». Le Comité  
de rédaction se réserve le droit d'abrégier  
les articles, d'y apporter des corrections  
mineures et d'en modifier les titres  
et intertitres.

### Droit de copier

Les textes publiés ici peuvent être librement  
diffusés et reproduits par quelque moyen  
que ce soit. Nous vous prions cependant  
d'en mentionner clairement l'origine  
et d'indiquer au moins un moyen de  
contacter l'Aped (adresse, téléphone ou  
e-mail). Merci de nous faire parvenir un  
exemplaire de toute publication reprenant ou  
citant des extraits de l'École Démocratique.



**L'Aped** se bat afin que tous les jeunes  
accèdent par un enseignement public,  
gratuit et obligatoire, aux savoirs qui  
donnent force pour comprendre le monde  
et pour participer à sa transformation.  
Une farde de présentation de l'Aped,  
comprenant notre texte de base,  
est disponible sur simple demande.

# ÉDITORIAL

Le numéro que vous tenez en main, cher lecteur, est - pour la deuxième fois en six mois - assez ténu. Si vous êtes abonnés, vous en connaissez déjà le motif. Après le « spécial Cuba », voici le « spécial Congo » joint en hors série. Rassurons tout de suite ceux qui préfèrent un numéro « classique ». Nous n'avons pas l'intention de passer en revue tous les pays du monde pour y consacrer un numéro spécial. Mais lorsque des spécialistes congolais nous ont proposé leur contribution, nous n'avons pas hésité. Et ceci pour deux raisons.

1° Il nous semblait intéressant d'effectuer une comparaison entre deux pays du Tiers Monde ayant choisi des voies distinctes. D'une part Cuba, petit pays sans grands atouts. D'autre part le Congo, immense pays disposant de gigantesques ressources naturelles. Il suffit de comparer nos deux « hors série » (celui sur Cuba peut être commandé) pour constater que le plus efficace des deux en matière d'éducation n'est pas celui qu'on pourrait penser. Ça mérite réflexion.

En 1959, Cuba a fait le choix du développement indépendant. Certes, il l'a parfois payé cher et il continue de le faire via un embargo inique qui l'asphyxie sur le plan économique. Mais aux niveaux de la santé et de l'éducation, la population n'a rien à envier à personne, même dans les pays industrialisés.

A la même époque, en 1960, le Congo accède à l'indépendance après une longue période de colonisation. Le seul dirigeant congolais démocratiquement élu dans l'Histoire de ce pays est sauvagement assassiné 6 mois plus tard avec la complicité des puissances occidentales. Le pays sombre ensuite dans une dictature ouverte et voit la colonisation économique maintenue voire renforcée. Quand en 1997, le dictateur est chassé et remplacé par un dirigeant anti-impérialiste, il ne faut pas plus d'un an pour que la guerre anéantisse les quelques progrès déjà observés. A se demander si les richesses du Congo ne se retournent pas contre sa population en attirant les rapaces.

2° C'est le devoir des progressistes des pays riches d'aider leurs homologues des pays pauvres à chaque fois que c'est possible. A fortiori si le pays riche en question est l'ancienne puissance coloniale du pays pauvre. C'est pourquoi nous espérons que ce numéro spécial enrichira vos réflexions à vous qui le lirez en Belgique, mais aussi à vous, amis Congolais, qui le découvrirez dans votre pays. Aux dernières nouvelles, il semble que vous êtes d'ailleurs nombreux à le faire. Nous nous en réjouissons évidemment.

Mais les rapaces ne se limitent pas aux richesses du Congo. Ils vivent également à coloniser les cerveaux de nos chères têtes blondes comme le montre Bernard Legros dans ce numéro. Quant à Nico Hirtt, il pointe cette fois les coûts de l'éducation comme sources d'inégalités scolaires dans un pays riche comme la Belgique.

**Jean-Pierre Kerckhofs**

## APRÈS LA NOUVELLE ENQUÊTE DE LA LIGUE DE FAMILLES LE COÛT DE LA SCOLARITÉ: UN IMPORTANT FACTEUR D'INÉGALITÉ

par Nico Hirtt

**C'est la quadrature du cercle ! Comment une Communauté exsangue et sans pouvoir fiscal pourrait-elle garantir la gratuité de l'enseignement ? Une étude publiée par la Ligue des Familles vient de remettre le feu aux poudres, en révélant les sommes exorbitantes réclamées aux familles, au moins dans certains établissements. On ne peut plus en douter : le libéralisme en la matière contribue de façon importante au maintien de la ségrégation sociale dont souffre tant notre système scolaire. Quant à l'attitude des gouvernants — communautaires, régionaux et fédéraux — elle témoigne d'un bien triste mélange d'hypocrisie et d'irresponsabilité.**

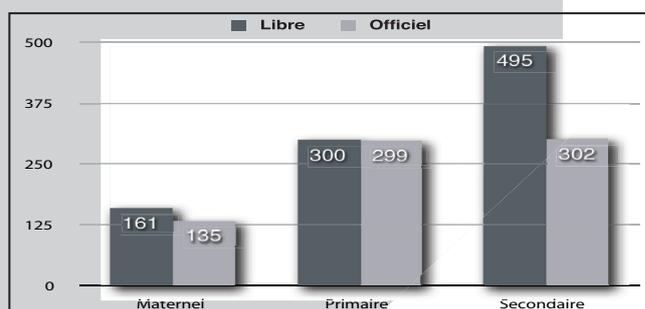
Dans le cadre du Décret «Missions», en 1997, la Communauté française avait abordé le problème de façon très originale, brandissant d'abord le « principe de gratuité », pour mieux définir ensuite une longue liste d'exceptions à ce « principe » : films, théâtres, visites culturelles et autres activités extra-scolaires, voyages scolaires, garderies, repas, livres, fournitures, photocopies... A peu près tout ce que les écoles réclamaient déjà aux parents se trouvait officiellement légitimé. Après une année 1996 dédiée au massacre de l'emploi, madame Onkelinx prétendait sans doute montrer ainsi qu'elle avait aussi des talents pour gouverner. Fortes de cette caution, certaines écoles qui, précédemment, ne savaient trop jusqu'où elles pouvaient aller, s'en donnèrent à coeur joie et l'on vit, sans surprise, exploser les frais scolaires à charge des parents.

Alerté par diverses études, l'Exécutif francophone adoptait en 2002 un nouveau décret — dit de la Saint-Boniface — en vue de légiférer en matière de coûts scolaires. Devant l'incapacité budgétaire de la Communauté à garantir la gratuité, elle se rabattait sur

une série de dispositions régulatrices, dans l'espoir de mettre au moins un terme aux situations les plus excessives. Les écoles se virent donc obligées d'annoncer, en début d'année, le montant des frais scolaires à charge des parents ; elles doivent désormais débattre de la question en conseil de participation ; certains frais, comme le journal de classe, sont obligatoirement à charge de l'école ; dans l'enseignement fondamental, on ne peut plus réclamer de frais pour photocopies et, dans le secondaire, la somme exigible est plafonnée à 75 euros.

Ces mesures ont-elles permis de ramener les frais scolaires dans des limites raisonnables ou au moins de freiner leur croissance ? A en croire la nouvelle étude que vient de publier la Ligue des Familles, la réponse est clairement négative. Dans l'enseignement primaire, le coût moyen est de l'ordre de 300 euros par an et par enfant. Au niveau du secondaire, le coût augmente particulièrement dans l'enseignement libre, où il atteint une moyenne de 495 euros par élève. Une famille modeste avec trois enfants voit ainsi son budget annuel grevé d'un salaire mensuel.

### Coûts annuels par enfant selon le réseau(1) et le niveau d'enseignement (en euros)

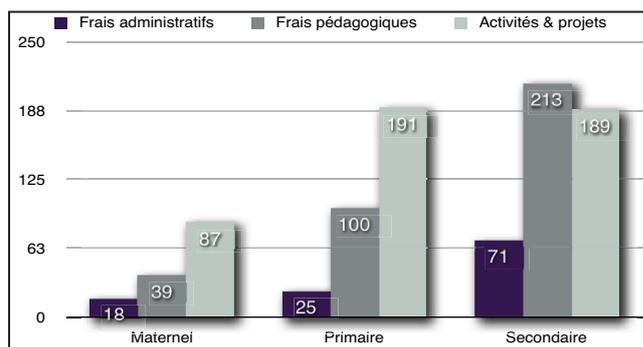


Encore faut-il préciser que ces montants sont loin de couvrir la totalité des frais liés à la scolarité. L'étude de la Ligue des Familles ne prend, par exemple, pas en compte « ce que la scolarité des enfants et le rythme de l'école impliquent comme frais d'organisation dans la vie des familles ». Echappent ainsi à l'étude certains services payants proposés par les écoles : garderie le matin, à midi, le soir, étude dirigée ou pas, les collations, le lait, le fruit, les soupes, les repas chauds, les repas froids, le prix de la cantine, le prix de la surveillance à midi, etc. De même, d'autres frais liés à la scolarité n'ont pas été retenus : les frais de transports aller-retour du domicile à l'école (en train, tram, bus, car ou voiture) ; les articles de confort et/ou d'hygiène (qui concernent essentiellement l'enseignement fondamental) comme les mouchoirs, la literie, les lingettes ; les vêtements "spéciaux" (bottes, salopette, tablier, uniforme) ; les séances de soutien à la scolarité comme les cours particuliers, la psychomotricité, la logopédie, l'accompagnement médico-psychologique ...

Que comprennent alors les montants indiqués par la Ligue des Familles ? Essentiellement trois catégories de frais :

- 1) frais de support pédagogique : journal de classe, photocopies, matériel scolaire (fournitures), manuels scolaires, documentation, cours payants (p.ex. certains cours de néerlandais en primaire), supports multimédias, bulletin.
- 2) frais administratifs : assurance, inscription, homologation de diplôme, frais de fonctionnement de l'école, frais d'association de parents, d'ASBL ou de soutien facultatif de l'école ;
- 3) frais liés aux projets et activités de l'école ou de la classe : activités sportives, équipements sportifs, activités culturelles et artistiques (excursion d'une journée maximum, exposition, cinéma, théâtre, ateliers...), activités caritatives, activités commerciales (soutenues ou sponsorisées par des entreprises), activités festives (soupers, fête de l'école, fêtes enfantines, tombola, spectacles...), matériel de festivité (déguisements, cadeaux...), séjours et voyages (classe de dépaysement à la campagne, à la mer, ou à la montagne, le voyage de rhéto...).

Comme le montre le deuxième graphique, les frais liés aux activités et projets d'école sont les plus importants dans l'enseignement fondamental. Par contre, dans le secondaire — et sans doute surtout dans le secondaire libre — on assiste à l'explosion des frais de soutien pédagogique.



### Un vecteur de ségrégation et d'inégalité de chances

Il faut cependant apporter quelques réserves par rapport à l'étude de la Ligue des Familles. Les 218 ménages (comprenant au total 526 enfants) qui ont accepté de participer à cette enquête, en prenant note de leurs frais scolaires tout au long d'une année, ne sont guère représentatifs de l'ensemble des parents en Communauté française. Ils sont à l'image des familles qui adhèrent traditionnellement à la Ligue des Familles : classes moyennes et supérieures, souvent catholiques pratiquants et familles nombreuses. Ainsi, l'échantillon ne compte-t-il que 9% de pères ouvriers, contre 14% de cadres supérieurs. Plus de 40% des mères sont employées, 16% sont enseignantes, mais 1% seulement sont ouvrières ! De même, l'échantillon ne comprend que 2% de pères sans emploi.

On ne s'étonnera donc pas de constater également une sur-représentation des élèves de l'enseignement libre : ils constituent 58% de l'échantillon, alors qu'ils ne représentent que 49% des élèves en Communauté française. Les élèves du réseau de la Communauté, eux, sont presque trois fois moins représentés dans l'échantillon de l'enquête que dans la population totale. Quant au réseau provincial, il est absent de l'enquête. Dès lors, les élèves de l'enseignement professionnel et technique de qualification sont trois fois moins nombreux dans l'échantillon que dans la population réelle.

Connaissant l'extrême ségrégation sociale qui caractérise notre enseignement, les chiffres de la Ligue doivent donc être pris avec prudence. Ils sont probablement surtout représentatifs de la situation dans les écoles « d'élite » ou dans les écoles socialement mixtes, mais certainement pas dans les écoles « ghettos » où l'on entasse les enfants du peuple. On pourrait donc être tenté de se dire que la situation est certainement moins grave dans ces dernières. Mais loin de nous rassurer,

cela nous inquiète au plus haut point. Car cela signifie que les frais de scolarité élevés de certains établissements agissent bel et bien comme des instruments — volontaires ou non — de sélection sociale.

Certains résultats de l'enquête PISA (qui concerne des élèves âgés de 15 ans, donc de l'enseignement secondaire) confirment ce point. Il a été demandé aux chefs d'établissement quelle part de leur budget de fonctionnement provenait directement des parents. Voici ce qu'ont donné leurs réponses :

Part du budget des écoles provenant directement des parents (PISA 2003)	
Enseignement officiel	3 %
Enseignement libre	9 %
25% d'écoles au public le plus "pauvre"	3 %
25% d'écoles au public le plus "riche"	11 %

On note donc un écart du simple au triple entre les 25% d'écoles les plus pauvres et les 25% les plus riches.(2) Cela signifie qu'aux multiples facteurs sociologiques, culturels, pédagogiques, voire religieux qui, dans notre quasi-marché scolaire, alimentent la ségrégation sociale, il faut ajouter une brutale barrière financière. Une dépense de 500 euros pour un élève de secondaire n'est peut-être pas un obstacle infranchissable pour une famille ouvrière, mais elle constitue assurément un frein considérable. Et que dire lorsqu'elle se multiplie par deux ou trois ? Que dire lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale ou si le ménage comporte un chômeur ?

A l'inverse, on peut supposer que les coûts scolaire élevés, réclamés par certains établissements, agissent comme un signal à l'adresse des familles aisées.

### Le règne de l'hypocrisie

De là à se demander s'il pourrait s'agir d'une politique délibérée de la part des directions de ces établissements, il n'y a qu'un pas. Nous aimerions ne pas avoir à la franchir. Malheureusement, l'enquête PISA nous apporte, là encore, des résultats troublants, qui démontrent que de nombreux chefs d'établissement sont prêts à tout, même à enfreindre la loi, pour s'assurer un « public de qualité ». A la question : « tenez-vous compte des résultats antérieurs des élèves avant de les admettre dans votre établissement ? », un directeur sur deux répond « oui » et un sur quatre reconnaît même qu'il en fait un critère d'admission systématique. D'autre part, 58% des directeurs admettent

tenir compte — occasionnellement ou systématiquement — de l'appartenance religieuse des parents avant d'autoriser ou non une inscription.

Ces chiffres stupéfiants montrent combien est écrasante la responsabilité de certaines directions d'écoles dans la dualisation sociale de notre enseignement. Mais ils montrent, davantage encore, le libéralisme et l'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement en cette matière. Car si ces pratiques sont totalement illégales, elles ne font l'objet d'aucune procédure de contrôle et donc d'aucune sanction.

L'étude de la Ligue des Familles montre qu'il en va de même en matière de coûts scolaires. Si l'on examine uniquement les frais que les parents sont obligés de payer aux écoles (donc à l'exclusion des frais facultatifs ou des frais que les parents engagent de leur propre initiative), on observe qu'entre 70% (dans le primaire) et 77% (dans le secondaire) des montants réclamés par les écoles ne font pas partie de la fameuse liste d'exceptions du Décret missions. En d'autres mots, ce sont des frais que les écoles réclament indûment aux parents !

### Des dépenses souvent indispensables

Il serait pourtant absurde de renvoyer toute la responsabilité du problème au niveau écoles. Bien entendu, il y aurait sans doute lieu d'étudier si toutes les activités extra-scolaires sont réellement indispensables, s'il n'est pas parfois envisageable de visiter un petit musée local en lieu et place d'un coûteux déplacement pour une exposition sur-médiatisée. Bien entendu, les voyages scolaires sont parfois devenus trop ambitieux; le panache d'une destination de rêve ou d'un haut-lieu culturel l'emporte trop souvent sur la recherche d'un simple mais vrai moment de vie commune.

Et bien entendu, on a exagéré avec les photocopies et négligé le support structuré d'un bon livre scolaire. Mais outre le fait que les livres, même réutilisés par plusieurs générations de potaches, sont loin d'être moins coûteux que les photocopies, il ne faudrait pas jeter l'enfant de l'expérimentation pédagogique avec l'eau du bain du n'importe quoi. Pratiquer une didactique en prise avec les questionnements et les difficultés des élèves, utiliser l'actualité pour stimuler l'intérêt des enfants, dynamiser les classes en rendant les élèves actifs dans la construction des savoirs, voilà des démarches qui ne se laissent pas enfermer dans un manuel rigide. Le retour du livre scolaire, aussi nécessaire soit-il, ne pourra pas évincer la photocopie, au risque de tuer

dans l'oeuf toute velléité d'imagination et d'expérimentation pédagogique.

C'est bien simple, les 474 euros que l'école secondaire coûte, en moyenne, aux parents, sont supérieurs à ce que les établissements touchent comme subventions de fonctionnement. Elle sont donc dans l'impossibilité matérielle de garantir la gratuité des services, à moins de supprimer le chauffage, le personnel d'entretien, les travaux de peinture, les frais administratifs...

Dès lors, si la Communauté française doit évidemment garantir la gratuité de l'enseignement par une législation et un contrôle stricts, elle doit aussi la rendre possible par un financement suffisant des établissements scolaires. Mais en a-t-elle les moyens ? Un simple calcul suffit pour se convaincre du contraire. Si l'on extrapole les coûts calculés par la Ligue des Familles, en les multipliant respectivement par le nombre d'élèves des enseignements maternel, primaire et secondaire, on arrive à une somme de 289 millions d'euros. Cela représente — pour se fixer les idées — 36% des dépenses « santé, culture, audiovisuel et affaires sociales », c'est-à-dire tout ce que finance la Communauté française, sauf l'enseignement et sa propre administration. Décidément, les salles de bain de Marie Arena n'y suffiront pas ! Impossible de prendre l'argent dans ces secteurs hors-enseignement, qui souffrent déjà d'un sous-financement insupportable.

289 millions, cela représente également 8% des dépenses totales pour l'enseignement obligatoire. La Communauté ne pourrait donc assurer la gratuité qu'en supprimant près d'un enseignant sur dix. Inimaginable : le coût, en termes de croissance des inégalités dans l'enseignement, serait sans doute encore plus grave que le maintien du statu quo.

### **Irresponsabilité**

Bref, nous voilà de nouveau en butte avec ce véritable déni de démocratie : au Royaume de Belgique, les budgets éducation ne se discutent pas. Certes, les députés communautaires débattent annuellement de l'affectation de ce budget. Mais son montant, lui, est cadencé par une loi spéciale, qui nécessite une majorité des deux tiers et une majorité simple dans chaque groupe linguistique pour être modifiée. De plus, cette loi ne fait pas l'objet d'une discussion annuelle, comme cela devrait pourtant être le cas pour toutes les dépenses de l'Etat.

En France et en Allemagne (république fédérale !), aux Etats-Unis et au Brésil, au Mali et en Inde, le parlement

(ou le Congrès, ou le Bundesrat...) vote annuellement les dépenses d'éducation, après — on l'espère — un débat sur l'état de l'éducation et ses besoins. Dans d'autres pays, ces dépenses sont fixées par l'Exécutif, en fonction de l'évaluation qu'il fait des besoins et sur base des pouvoirs qui lui sont conférés par une assemblée parlementaire (c'est le cas en Chine ou à Cuba). Mais en Belgique, personne ne discute ni ne décide des dépenses d'éducation. Elles ont été fixées dans une loi de 1989, modifiées une seule fois et très légèrement depuis lors. Il n'y a aucun débat, aucune évaluation pouvant conduire à une révision du budget.

Le résultat ? Entrez dans un école choisie au hasard, puis, sans transition, pénétrez dans la première banque venue. Vu ? Depuis 25 ans, l'enseignement vit sous le régime de l'austérité. Il faut remonter aux premiers gouvernements Tindemans pour retrouver une augmentation sensible des dépenses d'éducation. En matière de chauffage, nous payons aujourd'hui le prix des économies des années 80: absence de double vitrage, chaudières mal entretenues ou trop vieilles, châssis de fenêtres mal isolés, vannes thermostatiques défectueuses ou absentes...

Dans ces conditions, qui se soucie réellement du coût de l'enseignement pour les parents ? Et qui se soucie de son coût pour les professeurs ? Eux aussi payent, de leur poche, les livres, la documentation, un ordinateur, une connexion Internet, parfois du matériel pédagogique lourd (caméra ou autre), leur participation aux soupers de classe, aux ventes de vin ou de massepain, aux tombolas et autres "activités" sensées financer des voyages de fin d'étude. Et je ne parle pas du temps qu'ils offrent sous forme de cours de rattrapage gratuits, de guidances individualisées, de réunions supplémentaires ou de remplacement de collègues absents.

A force de sous-financer l'enseignement, il ne faut pas s'étonner de le voir glisser insensiblement de la sphère publique vers la sphère privée. Mais pendant que nos responsables politiques jurent leurs grands dieux qu'il ne saurait être question d'accorder davantage de moyens aux écoles, on trouve 30 millions d'euros (soit deux fois le montant total des frais de photocopies que les écoles peuvent réclamer aux parents) pour continuer d'organiser à Francorchamps la grand-messe du gaspillage énergétique, de la pollution inutile et de la barbarie routière. Et l'on se propose, dans le cadre du plan Marshall, d'offrir 92 millions d'euros — un tiers de la facture totale du coût de l'école pour les parents — de cadeaux fiscaux aux entreprises. Demain, sans doute, nos établissements scolaires recevront l'autorisation de soulager la facture des parents en se

faisant sponsoriser par Marlboro et Arcelor-Mittal, comme ils le sont déjà par Coca Cola (malgré la seule bonne promesse que nous ait faite Mme Arena).

### **Nico Hirtt**

(1) Pour plus de lisibilité, nous avons regroupé les réseaux officiels en prenant la moyenne de leurs coûts. Le lecteur désireux de connaître le détail pour le réseau communal ou pour le réseau de la Communauté, par exemple, se reportera à l'étude de la Ligue des Familles, disponible à l'adresse suivante :

**[www.laligue.be](http://www.laligue.be)**

(2) La richesse est mesurée d'après l'indice économique, social et culturel (ESCS) moyen des parents.\_



## « L'ÉCOLE ET LA PESTE PUBLICITAIRE »

conférences-débat avec Nico Hirtt et Bernard Legros, à Bouillon de cultures (Bruxelles) le mardi 21 février, et à la FGTB-Liège le 6 mars.

**N**ico Hirtt est enseignant et auteur d'essais (*Tableau noir, Les nouveaux maîtres de l'école, L'École prostituée*) dénonçant la menace de la marchandisation de l'enseignement. Au sein de l'APED, il œuvre aussi à des propositions alternatives pour rendre à l'École sa fonction d'émancipation sociale, intellectuelle et philosophique. Bernard Legros est également enseignant, membre de l'APED, en charge des questions relatives à l'école au sein du collectif Résistance à l'Agresion Publicitaire (RAP) et membre-fondateur du Réseau Belge des Objecteurs de Croissance (REBOC).

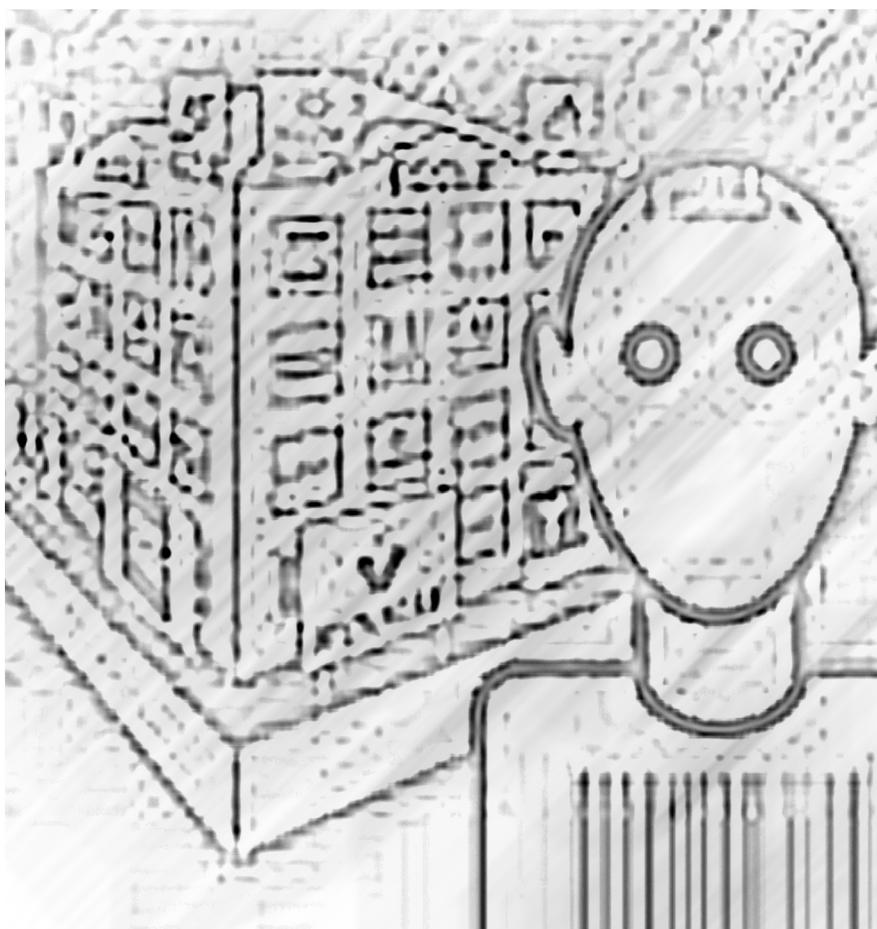
Nico Hirtt a d'abord rappelé l'histoire des relations entre l'École et le marché : celui-ci est resté à l'écart de celle-là au 19<sup>ème</sup> siècle, mais aussi au 20<sup>ème</sup> siècle, avec la méritocratie (1900-1950) puis la massification (1950-1990). Tout change depuis une quinzaine d'année, la marchandisation de l'enseignement est en route, entre autres via l'intrusion publicitaire, un phénomène de plus en plus perceptible. Dans le cadre d'une compétition économique exacerbée, elle agit comme un cheval de Troie visant à la fois à conquérir de nouveaux juteux marchés (objectif économique), à formater l'esprit des jeunes à la consommation et à l'économisme (objectif idéologique) et à asservir le système scolaire aux besoins des entreprises. Le définancement de l'enseignement est évidemment une aubaine pour celles-ci, en cela qu'il leur permet de jouer un rôle « salvateur » et de rationaliser le « marché de l'éducation » en le dérégulant, avant de le privatiser. La dualisation sociale risque encore de se renforcer entre un enseignement basique et

un autre élitiste. L'imprévisibilité technologique, industrielle et économique pousse l'École à s'adapter, elle aussi, aux mutations rapides. L'accent est mis sur les compétences, l'esprit d'entreprise, la flexibilité, l'autonomie, l'apprentissage tout au long de la vie. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sont encouragées, via les didacticiels.

Quel rôle jouent les grandes institutions ? Alors qu'elle légifère à tout crin dans tous les domaines, l'Union européenne n'a, à ce jour, encore produit aucune réglementation visant à interdire ou même à limiter la pub dans les écoles ! Pour rappel, la pub est interdite dans les écoles en Belgique, France, Allemagne, Grèce, Portugal, Luxembourg ; elle y est autorisée (à cause d'un vide juridique) en Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark, Suède, Finlande, Espagne. Si la situation doit être « harmonisée », on peut craindre un danger de nivellement par le bas ! Les manœuvres de la Commission européenne, de l'OMC, de l'AGCS et de la directive Bolkestein vont dans le sens d'une plus grande libéralisation des services publics, y compris l'enseignement.

Aujourd'hui, il faut tirer la sonnette d'alarme : les multinationales tentent de coloniser l'École, et pour ce, elles ont un bras armé : l'ERT alias la Table ronde des industriels européens, puissant lobby auprès de la Commission européenne. Y siègent les dirigeants de Suez, Siemens, Bayer, Nokia, Volvo, Unilever, Nestlé, Phillips, Total, Vivendi, entre autres. Le délai serré pour atteindre les objectifs de la Stratégie de Lisbonne - visant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus

compétitive du monde en 2010 - les amène à passer à la vitesse supérieure. Pour des raisons de facilité (légal), les marchands se sont d'abord attaqués à l'enseignement supérieur. L'affichage scolaire y est déjà une triste réalité. Le tour du secondaire et du fondamental est venu. En Belgique, en 2005, plusieurs affaires ont interpellé l'APED et RAP : la circulaire ambiguë (n° 1029) de la ministre Marie Arena, qui rappelle opportunément l'interdiction des activités commerciales dans les écoles en vertu de l'article 41 du pacte scolaire de 1959, tout en laissant la porte (entr)ouverte au secteur privé; la tentative de la société Campus Media de percer le marché des écoles francophones, après la Flandre (cf. infra); la reculade estivale de Marie Arena en matière d'interdiction des distributeurs de sodas dans les écoles ; dernièrement, le jeu « pédagogique » Soyez pub malin ! proposé par Média Smart, un programme britannique soutenu par le Conseil de la publicité et l'Union belge des annonceurs, officiellement destiné à apprendre aux enfants à décoder les messages publicitaires.



En seconde partie, Bernard Legros a évoqué la renaissance du mouvement antipub et les objectifs de RAP : remettre en question la présence de la publicité dans l'espace public, au travers du débat politique. On peut combattre la pub sur le front quantitatif (« trop de pub »), qualitatif (ses contenus sémantiques : pub sexiste, immorale, incitant aux comportements polluants, etc.) ou encore mettre en évidence et dénoncer son enclassement dans le système publicitaire - composé du trio marketing/pub/communication - qui s'ingère de plus en plus dans les relations sociales. Il a ensuite montré que les buts et valeurs de l'Ecole (solidarité, responsabilité, respect, liberté, éveil, sobriété) sont en contradiction avec les contre-valeurs véhiculées

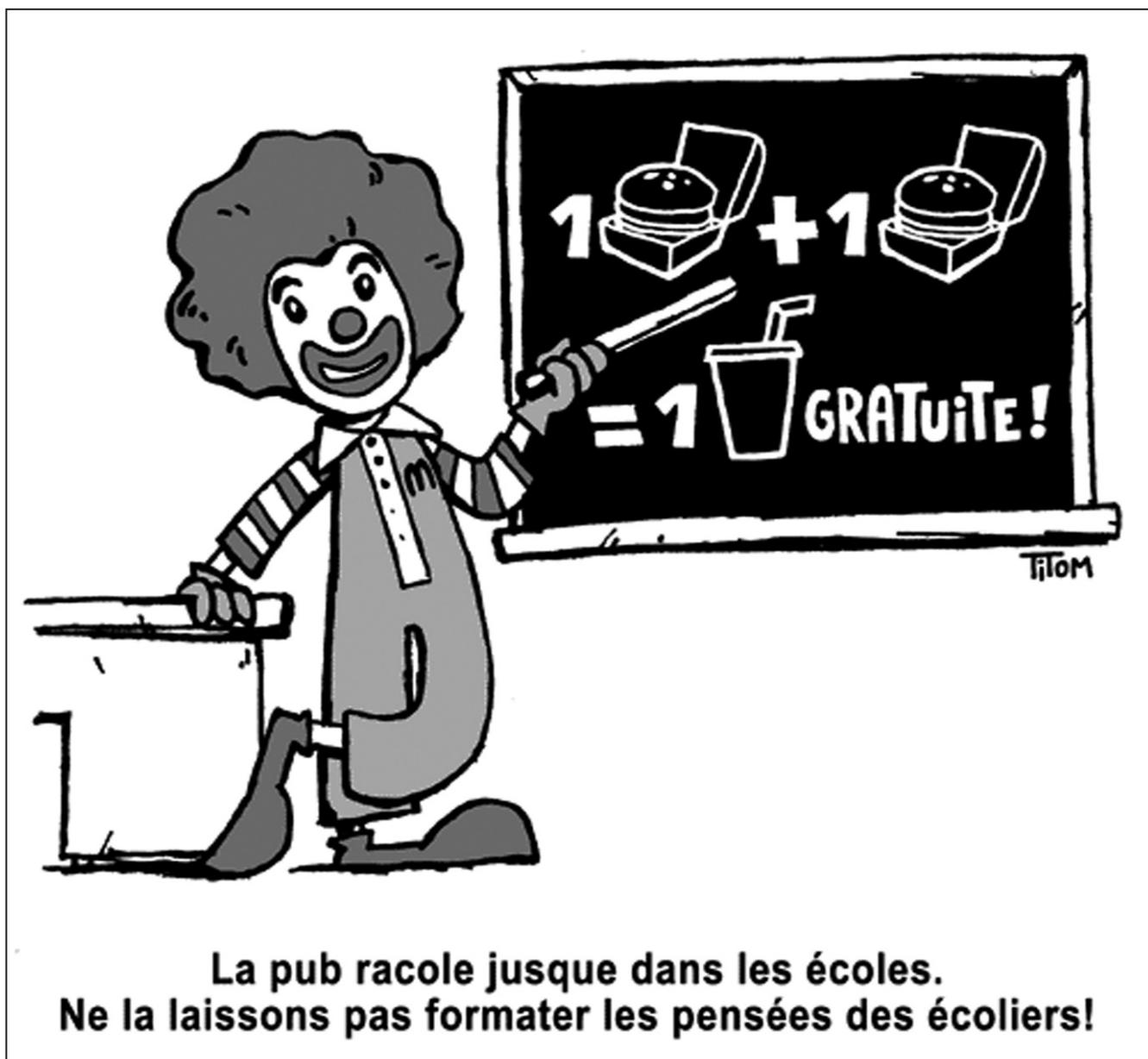
par la pub : désir de pouvoir et de supériorité sociale, narcissisme, égoïsme, sexisme, jouissance immédiate, fétichisme de l'objet, passivité, uniformisation des comportements, écrasement de la personnalité, affaiblissement de l'esprit critique. L'Ecole se doit d'aider à l'émancipation (intellectuelle, sociale, politique, philosophique) des élèves et non à la reproduction sociale, de promouvoir le « vivre ensemble » fait du respect de la différence.

Le discours publicitaire cherche à convaincre dans le but de vendre, en utilisant un argumentaire (rarement) ou des techniques de manipulation faisant appel à l'émotion et aux pulsions. Quels sont ses effets dans les pays industrialisés ? Sur le plan individuel, un conditionnement des pensées et des comportements, ainsi que des dégâts psychologiques par la promotion de contre-valeurs (cf. supra). Dans le meilleur des cas, cela aboutit à un « hédonisme cool et ironique » (D. Quessada), dans le pire, au cynisme, au nihilisme et à la violence (racket, embrasement des banlieues). Sur le plan collectif, le tittytainment, cocktail abrutissant de

publicités, d'émissions de variété, de films et de jeux, destiné à tenir tranquilles les masses exclues du circuit économique ; la dictature de la mode ; l'exploitation du Tiers-Monde, entre autres dans les sweat shops des zones franches, accueillant les usines délocalisées ; la destruction d'emplois (les multinationales étant les seules à avoir les moyens de faire de la pub et ne se donnant aucune mission de création d'emploi, ni même du maintien de celui-ci) ; la marchandisation de la politique ; la surconsommation chez tout le monde, riches, pauvres et classe moyenne, chacun selon ses moyens, le surendettement et la frustration survenant plus vite chez les défavorisés ; enfin, les désastres écologiques présents et à venir, l'épuisement des res-

sources naturelles dus au modèle occidental de croissance exporté à l'ensemble de la planète.

Comme l'écrit François Brune, « L'école est l'ultime sanctuaire d'une résistance possible. » L'article 41 (cf. supra) n'empêche pourtant ni les assauts des marchands, ni les ambiguïtés des pouvoirs publics. Quel intérêt les publicitaires ont-ils à coloniser l'école ? D'une part, les marchands peuvent écouler leurs objets sur un nouveau marché constitué d'une « audience captive », et sans souffrir de la concurrence. Des études montrent que les jeunes sont les prescripteurs d'achats (plus de 50%) des parents, et que deux-tiers des produits qu'ils consomment le seront encore à l'âge adulte. A ces



raisons pragmatiques s'ajoute une visée idéologique : formater l'esprit des jeunes aux exigences de l'économie capitaliste de marché, à la consommation, les fidéliser aux marques. Dans le jargon du marketing, les adolescents sont d'ailleurs appelés « influenceurs » et « surconsommateurs ».

Quelle forme(s) prend la pub dans les écoles ? Comme souvent, les Etats-Unis montrent le (mauvais) exemple. Là-bas, les enquêtes de marketing réalisées en classe sont monnaie courante. A l'intérieur des murs des établissements, la chaîne de télé Channel One diffuse quotidiennement à des millions d'élèves des émissions « éducatives » entrelardées de plusieurs minutes de pub. En Europe, les publicitaires prennent jusqu'à présent des chemins plus détournés : valises « pédagogiques », jeux, concours, agendas et journaux de classe sponsorisés, spectacles gratuits offerts par des marques, financement de projets sociaux, de classes vertes, de sport d'hiver, distribution d'échantillons et de coupons de réduction, sans oublier les distributeurs de soda. Les marques tentent de s'infiltrer par des moyens propres à rassurer le citoyen et l'enseignant : en France, la nutrition (Kelloggs, Nestlé, Danone, Candia), la santé (Colgate), la sécurité routière (Renault), la découverte de l'entreprise (Coca, banque CIC et son jeu sur la bourse « les masters de l'économie »), l'environnement (Leclerc), l'éducation à la publicité (Média Smart). Les stratégies des publicitaires vont de le partenariat avec des organismes d'Etat (par exemple, Media Smart avec l'Institut Belge de la Sécurité Routière) à l'invitation faite à des enseignants à collaborer à la conception des valises « pédagogiques ». Une forme plus directe est le placement d'affiches au sein même des établissements. La société Campus Media s'en est fait une spécialité, jusqu'à présent limitée au nord du pays.

Comment réagir ? Deux types de résistance sont possibles. D'abord, l'initiative individuelle des enseignants, par une sensibilisation lors de certains cours (morale, français, EDM) ; en montrant soi-même l'exemple (ne pas arborer de marques) ; en refusant les valises « pédagogiques » et en le faisant savoir aux expéditeurs ; en boycottant les distributeurs de sodas et en faisant pression sur la

direction pour qu'elle s'en débarrasse. Ensuite, il y a les démarches collectives comme l'opération « Rentrée sans marques », initiée par les Casseurs de Pub français, ou encore d'autres actions à imaginer. On est également en droit d'attendre du politique des directives claires et la stricte application de la loi.

**Nico Hirtt et Bernard Legros**

## AU SECOURS: LITTÉRATURE EN DANGER

**Si, de tout temps, le livre fut objet de commerce, donc marchandise, l'évolution actuelle du marché littéraire doit nous interpeller. L'ampleur que prennent, en ce début de 21ème siècle, la concentration et les fusions capitalistes des maisons d'édition et de distribution ne peut que nous effrayer : il y va de la qualité et de la créativité littéraires. Il y va par conséquent de la culture et du débat démocratique.**

Ce qui caractérise le marché littéraire actuel, ce sont les énormes mouvements de concentration de l'édition : de rachat en rachat, de grands groupes se forment, la part de marché restant aux éditeurs indépendants - de plus en plus menacés - se réduisant à une peau de chagrin. On voit aussi se constituer des quasi-monopoles dans la distribution (1). Ce sont de grands groupes industriels qui prennent ainsi le contrôle de l'édition, lui imposant des objectifs de rentabilité de trois à quatre fois supérieurs à ceux qui avaient traditionnellement cours dans ce secteur.

Une des premières conséquences de cette exigence : l'édition échappe de plus en plus aux vrais amateurs de littérature (2). Les plus engagés et les plus compétents des éditeurs, même dans les maisons les plus prestigieuses, sont soit virés comme des malpropres, soit écoeurés au point de jeter le gant. On voit se généraliser des stratégies commerciales de promotion croisée : un même groupe peut posséder à la fois des maisons d'édition, un réseau de distribution, des mé-

dias - presse écrite et audiovisuelle -, une chaîne de magasins et un réseau de librairies. De quoi orchestrer des campagnes de marketing d'une redoutable efficacité. Ainsi, quelques auteurs vedettes sont-ils surmédiatisés. Les ouvrages vite écrits et faciles d'accès, conformes à l'« air du temps », envahissent les rayons des librairies, au détriment de livres de fond ou de création littéraire, qui devraient disposer de plus de temps pour s'imposer.

Le temps, parlons-en. On publie de plus en plus, mais en envoi de plus en plus vite au pilon les œuvres qui n'ont pas immédiatement fait un tabac.

Certains rétorqueront que cette évolution du marché ne présente pas que des désavantages : les éditions « discount » démocratisent l'accès au livre. Il est vrai également que le lecteur passionné trouvera toujours plus de livres de qualité qu'il ne pourrait en lire sur toute sa vie. D'accord. Mais quel gaspillage, tous ces bouquins pilonnés ! Quelle perte, tous ces auteurs qui disparaissent du circuit avant d'avoir trouvé leur lectorat ! Quelle intoxication idéologique, tous ces best-sellers médiocres (restons polis) qui tiennent le haut du pavé ! Quelle misère humaine et intellectuelle, tous ces bouquins nombrilistes et insignifiants, ces confessions et rébellions minables, qui envahissent désormais le champ médiatique !

(1) Pour une information plus détaillée, voir l'article de Pascal Durand, dans ce dossier, ou encore les ouvrages d'André Schiffrin, *Le contrôle de la parole* (2005) et *L'édition sans éditeurs* (tous deux édités par La fabrique).

(2) Un exemple : créé en 1993, *Le Serpent à plumes* a été vendu aux Editions du Rocher le 1er mars 2004, ses 6 salariés licenciés et sans laisser une chance aux fondateurs de poursuivre leur travail. Matériel et archives ont été déménagés manu militari par les représentants des Editions du Rocher. Les auteurs et les traducteurs soutiennent le personnel et craignent le transfert de leurs contrats en terre monégasque, au milieu d'un catalogue peu reluisant. Aucune concertation et déni de la propriété intellectuelle. (*Le Monde diplomatique*, juillet 2004)

**Par Philippe Schmetz**

Trimestriel  
N°25, Février 2006  
Dépôt: Bruxelles 16  
e.r.: J.P. Kerckhofs  
av. des Volontaires, 103  
bte 6, 1160 Bruxelles

Belgique-België  
P.B.  
1160 Bruxelles 16  
1/4273